

COMMUNE DE PETITE FORET

Décision du Maire N°DEC23-19B
1.1 Marchés publics

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la commune de Petite-Forêt,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L2122-22, L2131-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°20-07-17 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation relatif au marché de modernisation de l'éclairage public lancé le 12 mai 2023,

CONSIDÉRANT que six offres ont été reçues et analysées,

CONSIDÉRANT que la proposition de l'entreprise SNEF RESEAUX URBAINS sise, Parc d'activités Aéroport Ouest rue Germaine Tillion, 59174 LA SENTINELLE est l'offre économiquement la plus avantageuse.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de modernisation de l'éclairage public, à l'entreprise SNEF RESEAUX URBAINS sise, Parc d'activités Aéroport Ouest rue Germaine Tillion, 59174 LA SENTINELLE, représentée par Monsieur Luc FORGEZ, Chef d'agence.

Article 2 : que la durée du marché est de 1 an et 3 mois conformément au CCAP.

Article 3 : que le montant du marché est de 394 951.93€ HT soit 473 942.32€ TTC.

Article 4 : que la présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- SNEF RESEAUX URBAINS

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 1^{er} août 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne et de sa transmission au contrôle de légalité ; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,



Sandrine GOMBERT